

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

ANNEXE N°7 AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Délégations du Président et du Trésorier en matières budgétaire, comptable et financière MANDATURE 2021/2026

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions
1. Délégations du Président ✓ Engagements de dépenses (signatures de commandes, contrats avec les fournisseurs) ✓ Signature des actes dont découle une créance au profit de la CCI de l'Ain	Florence PRADEL	Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> • Toute dépense de fonctionnement < 4.000 € HT • Toute dépense d'investissement < 2.000 € HT
	Jérôme NAVARIN	Resp. Pôle Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Toute dépense de fonctionnement < 2.000 € HT pour tous les services • Toute dépense relative aux locaux de tous les services < 2.000 € HT • Toute dépense d'investissement < 1.000 € HT
	Florence PRADEL	Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les services
	Mikaël BECHARD	Chef comptable	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les services
	Jérôme NAVARIN	Resp. Pôle Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Locaux
2. Délégations du Trésorier ✓ Exécution des opérations de dépenses et titres de paiement ✓ Titres de paiement ✓ Gestion de la trésorerie (virements de compte à compte, placements financiers) ✓	Éric LUGAND	Trésorier adjoint	<ul style="list-style-type: none"> • <u>À titre permanent</u> <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses de fonctionnement et d'investissements à l'exclusion des salaires, des charges sociales et fiscales et des opérations CFE
	Mikaël BECHARD	Chef comptable	<ul style="list-style-type: none"> • <u>À titre permanent</u> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de personnel (classe 64 du PCG - Rémunérations, indemnités, charges sociales) - Règlement des charges fiscales - Opérations bancaires relatives au compte CFE - Virements des indemnités pour frais de mandat • <u>À titre occasionnel</u> : en cas d'empêchement du Trésorier ou pour faire face au paiement de dépenses urgentes <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses de fonctionnement < 1.000 € HT - Paiement des annuités d'emprunts
	Mikaël BECHARD	Chef comptable	

Bourg-en-Bresse, le 6 décembre 2021



Agnès BERTILLOT
Trésorier

Patrice FONTENAT
Président